

Introduction générale

Le modèle linéaire « extraire-produire-consommer-jeter », que nous connaissons depuis l'avènement de l'ère industrielle, trouve aujourd'hui ses limites de par la raréfaction des ressources et l'augmentation de la population mondiale. Ce modèle économique est déjà dans l'impasse et un changement de modèle s'impose, place à l'économie circulaire.

En effet, on peut s'attendre, si aucune mesure à la hauteur des enjeux n'est engagée, à ce que du fait de la raréfaction, les coûts de production d'eau, d'énergie, de métaux, de matières ou de nourriture explosent. Parallèlement, les émissions de polluants et les déchets vont croître jusqu'à la rupture de l'équilibre des écosystèmes, touchés par la surconsommation de ressources. Nous ressentons déjà vivement les effets du gaspillage sur la biodiversité.

Il est dès lors indispensable d'engager le plus tôt possible une transition vers un modèle économique circulaire. Ceci n'implique pas seulement le développement du recyclage mais aussi une utilisation plus efficace des ressources, en modifiant les modes de production et de consommation, en allongeant la durée de vie des produits, en valorisant l'écoconception de produits réutilisables et recyclables.

Cet ouvrage a pour objectif, en répondant aux questions que les citoyens se posent, d'expliquer l'économie circulaire et d'exposer les outils et méthodes déjà disponibles. Il tente aussi de mettre en perspective, dans un cadre global, la place de l'écoconception et du management environnemental, qui ont fait l'objet de nombreux ouvrages.

Partie 1

Économie circulaire : de quoi parle-t-on ?

1 **Quelle est la définition officielle de l'économie circulaire ?**

La transition vers une économie circulaire est désormais, en France, un objectif du droit de l'environnement.

Consacrée à l'article L.110-1-1 du Code de l'environnement, l'économie circulaire constitue un objectif de valeur législative. « La transition vers une économie circulaire » est l'un des cinq engagements qui doit permettre de contribuer au développement durable.

« Art. L. 110-1-1 - La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, une réutilisation, un recyclage ou, à défaut, une valorisation des déchets. La promotion de l'écologie industrielle et territoriale et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement et issus du recyclage, la commande publique durable, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité. »

Cette définition législative s'avère un peu complexe et longue, aussi le *Dictionnaire de l'environnement*, mis à jour dans le *Journal Officiel* du 26 août 2015, en propose une version « raccourcie » : « Économie circulaire : organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement. »

2 *Existe-t-il d'autres définitions de l'économie circulaire ?*

Une riche littérature est désormais disponible sur l'économie circulaire, toutefois la définition de l'ADEME recueille l'assentiment de la plupart des intervenants et experts : « L'économie circulaire peut être définie comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus. »

3 *Comment comprendre la définition de l'ADEME ?*

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Elle se base sur l'écoconception des produits, leur réparation et leur recyclage.

L'économie circulaire vise à optimiser (enfin) la gestion des ressources (matières et énergie), afin d'en minimiser la production et d'économiser la consommation en matières premières. Ce modèle s'inspire des écosystèmes naturels et de leur fonctionnement en boucle.

L'économie circulaire a aussi pour objectif de changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

4 *Pourquoi l'économie circulaire est-elle désormais incontournable ?*

L'économie circulaire est une expression générique désignant un concept économique. Ce dernier s'inscrit dans le cadre d'un développement durable ou d'activités durables et met en avant les notions d'économie verte, d'économie de l'usage, d'économie de fonctionnalité, d'économie de la performance et d'écologie industrielle. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Succédant à la révolution industrielle, le xx^e siècle a vu se développer une société de consommation qui a augmenté de façon très importante son prélèvement sur les ressources naturelles en le multipliant par un facteur 10. Les travaux du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations montrent que par la conjonction du développement démographique, de la croissance de la consommation dans les pays développés et de l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire, le niveau de consommation des ressources naturelles sera inacceptable avant la moitié de ce siècle, c'est-à-dire demain ! On peut même affirmer qu'il est déjà inacceptable, puisqu'en 2015, l'humanité a consommé une fois et demie les ressources annuelles disponibles. À ce rythme de croissance démographique, si rien ne change profondément dans nos modèles économiques, il faudrait exploiter trois ou quatre planètes, ce qui est pour le moins absurde ; une seule planète devrait être suffisante pour abriter l'humanité, mais peut-être pas l'avidité des Hommes.

5 *Alors c'est quoi, concrètement, l'économie circulaire ?*

L'économie circulaire exige une gestion plus économe des ressources et l'invention de solutions technologiques nouvelles, aptes à consommer moins de ressources naturelles pour produire les richesses économiques souhaitées. L'économie circulaire fait partie de ces concepts en relation avec la nouvelle consommation et évoque la notion de recyclage et de réutilisation des objets et services entre personnes. Elle s'oppose donc à l'économie du gaspillage et favorise la réintroduction dans le cycle de la production et de la consommation de tous les déchets, sous-produits de la production de biens.

L'économie circulaire concerne donc aussi les circuits qui donnent une deuxième vie aux objets en les recyclant entre acteurs économiques et/ou entre particuliers *via* des achats d'occasion, du don ou de la location entre particuliers ou même l'entraide entre particuliers. L'économie circulaire vise à établir des circuits de consommation « zéro déchets », ou au moins considérablement diminués, afin de minimiser les impacts du cycle de vie des produits.

L'économie circulaire cherche à optimiser le taux de recyclage et de valorisation des déchets : dans ce but, elle veut augmenter, dans le gisement de déchets, la proportion réutilisée ou recyclée et valorisée sous forme de nouvelles matières. Une démarche d'économie circulaire doit également intégrer, au travers de toutes ces approches, des systèmes de transport et de logistique durables afin d'optimiser les flux de marchandises et de personnes.

6 Quels sont les principes de l'économie circulaire ?

Six principes illustrent le concept d'économie circulaire :

1. une évidence : l'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables ;
2. un précepte : une exploitation des ressources renouvelables respectueuses de leur condition de renouvellement ;
3. une finalité : l'écoconception et la production propre ;
4. un comportement : une consommation respectueuse de l'environnement ;
5. une nécessité : la valorisation des déchets en tant que ressources ; les déchets sont une « invention » humaine : la nature ne produit pas de déchet¹ ;
6. une attente : le traitement des déchets sans nuisance.

1 Sur ce sujet, on peut lire l'article de Hubert Reeves : www.lepoint.fr/invites-du-point/hubert-reeves/hubert-reeves-la-nature-ne-fait-pas-de-dechets-27-11-2013-1762255_1914.php